



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CONF.79/L.49
6 juillet 1987

FRANCAIS SEULEMENT

CINQUIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Montréal, 17-31 août 1987
Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

FICHIERS DE DONNEES TOPONYMIQUES : NOMENCLATURES NATIONALES

Répertoire toponymique du Québec 1987**

Document présenté par le Canada

RESUME

Le Répertoire toponymique du Québec 1987, contenant au-delà de 105 000 toponymes, constitue la troisième publication de la liste exhaustive des noms de lieux officiels du Québec. Dans cette édition, la Commission de toponymie a mis l'accent sur la qualité de la présentation de l'information pour faciliter la consultation tout en respectant les recommandations émanant des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques pour ce type de publication. Le volume comprend un guide d'utilisation complet sur la méthode de consultation et des commentaires sur la méthodologie utilisée dans l'attribution des paramètres de localisation des toponymes. De plus, l'utilisateur dispose de la définition de quelque 232 termes utilisés pour désigner les types d'entités qui caractérisent les noms de lieux.

* E/CONF.79/1.

** Etabli par MM. Pierre Barabé et Jean-Claude Fortin, membres du personnel de la Commission de toponymie du Québec.

HISTORIQUE

Le **Répertoire toponymique du Québec 1987** constitue la troisième publication de la liste exhaustive des noms de lieux officiels du Québec, la première ayant été publiée en 1969 sous le titre **Répertoire géographique du Québec**, la deuxième en 1979 intitulée **Répertoire toponymique du Québec 1978**. Soulignons de plus que, dès ses premières années d'activités, la Commission de géographie avait réalisé des publications pour faire connaître ses décisions. Ainsi en 1916, 1921 et 1926, elle faisait paraître trois rapports intitulés **Nomenclature des noms géographiques de la province de Québec**. De même participa-t-elle en 1914 et 1925, à l'élaboration de deux éditions du **Dictionnaire des rivières et lacs de la province de Québec** en collaboration avec le Département des Terres et Forêts.

Tous ces ouvrages toutefois n'étaient pas les premiers du genre. En 1906 en effet, donc avant la création de cet organisme, deux dictionnaires de noms lieux faisaient leur apparition. Le premier, **Les noms géographiques de la province de Québec**, était signé par Pierre-Georges Roy et le second, **Noms géographiques de la province de Québec et des provinces maritimes empruntés aux langues sauvages**, par Eugène Rouillard qui fut l'un des secrétaires de la Commission de géographie.

PRÉSENTATION

Cet ouvrage contient au delà de 105 000 toponymes dont plus de 93 000 officiels, fait que les quelque 30 000 noms de voies de communication ont été exclus de la liste, soit près de 50% de plus que dans le Répertoire de 1978 nonobstant le

/...

la présente publication (ils feront l'objet d'un répertoire spécifique publié ultérieurement). Cette augmentation est due en grande partie aux nombreux inventaires toponymiques sur le terrain réalisés au cours des dernières années mais aussi au ratissage de la documentation cartographique et livresque existant dans les ministères et organismes privés et publics. À titre d'exemple, mentionnons le dépouillement des noms de cours d'eau agricoles de même que celui des noms d'entités administratives (paroisses religieuses, bureaux de poste, districts judiciaires, circonscriptions électorales, etc.). Avec son contenu élargi, mais au demeurant encore incomplet, nous espérons que ce Répertoire sera utile aux nombreux usagers qui en attendaient la parution depuis longtemps, de même qu'à ceux qui en découvriront pour la première fois l'utilité.

La présentation de cette nouvelle édition tient compte des recommandations émanant des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques notamment quant à trois points majeurs. D'abord, le terme **générique** est distingué du type d'entité, de sorte que le toponyme dans sa forme usuelle et le type d'entité figurent dans deux colonnes différentes. Par ailleurs, la localisation des toponymes est circonscrite par la référence à la division de recensement et à la municipalité. Enfin, l'indication des coordonnées géographiques et du numéro de feuillet cartographique à l'échelle 1/50 000 répond aux besoins des organismes responsables de la production de cartes.

En plus de répertorier les noms de lieux officiels du Québec, à l'exception des noms de voies de communication, la publication inclut quelque 12 000 toponymes supplémentaires correspondant à des noms de lieux usuels, tombés en désuétude, remplacés, fusionnés ou encore déplacés, dont chacun est accompagné d'un renvoi à la forme officielle de ces toponymes.

Ce Répertoire centralise donc dans un document unique les décisions de la Commission prises sous sa propre autorité de même que celles à caractère toponymique prises en concertation avec les ministères et organismes mandatés à cet effet par des lois et des règlements spécifiques.

Dans la présente édition, la Commission a voulu améliorer encore la présentation de son Répertoire en recourant à des caractères typographiques différents pour distinguer les noms officiels des autres formes non officielles. De plus, pour faciliter la consultation, apparaissent en haut de chaque page les spécificités du premier et du dernier toponyme de la colonne qu'elle contient puisque ces éléments servent de point de départ à l'établissement du classement alphabétique.

Cependant, la modification majeure dans la nouvelle édition constitue certes l'abandon du canton comme paramètre de localisation au profit de la municipalité ou du territoire non organisé selon le cas. La Commission de toponymie estime que la clientèle en général est plus familière avec ce découpage que celui des cantons qui avait comme désavantage de ne pas couvrir le territoire du Québec dans sa totalité.

Ces améliorations ont été rendues possibles par les ressources et la souplesse d'exploitation du nouveau système informatique TOPOS, opérationnel depuis janvier 1986 et dont le présent Répertoire constitue la première production importante.

STATISTIQUES

Dans le tableau qui suit, on peut observer que le nombre de toponymes officialisés à l'intérieur de chacun des intervalles annuels choisis a été, pour ainsi dire, relativement constant dans les deux premières catégories (entités

topographiques et hydrographiques). D'ailleurs ces deux classes représentent 87% du contenu du Répertoire et, à elles seules, les entités hydrographiques regroupent 78% des noms.

Par contre, après avoir connu un ralentissement quant à l'officialisation de toponymes désignant des espaces administratifs et autres entre 1970 et 1978, la Commission de toponymie a mis l'accent sur ces types d'entités au cours de la période 1979-1986 en approuvant plus de 4 000 appellations. L'addition de plus de 1 000 noms de bureaux de poste explique en grande partie ce phénomène.

Répartition des toponymes officiels par catégorie d'entités¹

| Catégorie d'entités | Jusqu'à 1969 | | 1970-1978 | | 1979-1986 | | Total | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Entités topographiques | 2 791 | 9,98 | 2 320 | 7,45 | 3 169 | 9,24 | 8 280 | 8,87 |
| Entités hydrographiques | 20 804 | 74,39 | 27 709 | 89,06 | 25 122 | 73,24 | 73 635 | 78,86 |
| Lieux habités | 2 191 | 7,83 | 498 | 1,60 | 1 312 | 3,82 | 4 001 | 4,28 |
| Espaces administratifs | 1 577 | 5,63 | 44 | 0,14 | 2 208 | 6,44 | 3 829 | 4,10 |
| Autres espaces désignés | 387 | 1,38 | 277 | 0,90 | 1 973 | 5,75 | 2 637 | 2,82 |
| Constructions et installations | 215 | 0,77 | 264 | 0,85 | 518 | 1,51 | 997 | 1,07 |
| Total | 27 965 | 100,00 | 31 112 | 100,00 | 34 302 | 100,00 | 93 379 | 100,00 |
| Pourcentage par rapport au total | | 29,95 | | 33,32 | | 36,73 | | 100,00 |

¹ Les statistiques concernant les noms de voies de communication ne sont pas incluses dans ce tableau.

Répartition des noms de lieux officiels par groupe linguistique¹

| Groupe linguistique | Jusqu'à 1969 | | 1970-1978 | | 1979-1986 | | Total | |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Français | 19 308 | 69,05 | 24 137 | 77,59 | 23 890 | 69,64 | 67 335 | 72,11 |
| Anglais | 5 527 | 19,76 | 2 630 | 8,45 | 3 104 | 9,05 | 11 261 | 12,06 |
| Amérindien | 1 302 | 4,66 | 584 | 1,88 | 5 091 | 14,84 | 6 977 | 7,47 |
| Inuit | 97 | 0,35 | 742 | 2,38 | 904 | 2,64 | 1 743 | 1,87 |
| Autres ² | 1 731 | 6,19 | 3 019 | 9,70 | 1 313 | 3,83 | 6 063 | 6,49 |
| Total | 27 965 | 100,00 | 31 112 | 100,00 | 34 302 | 100,00 | 93 379 | 100,00 |

¹ La répartition linguistique des noms de voies de communication n'est pas incluse dans ce tableau.

² Comprend les toponymes de langue autre que française, anglaise, amérindienne et inuit, les toponymes hybrides, c'est-à-dire comportant des éléments spécifiques empruntés à des langues différentes, les toponymes indifférenciés pouvant appartenir à plus d'une langue à la fois et les toponymes d'origine linguistique inconnue.

À la lecture de ce tableau, on peut constater que les toponymes français représentent 72% des noms officiels contenus dans cet ouvrage. Mis à part la période médiane (1970-1978) où la proportion des toponymes français est grimée à 77%, les deux autres périodes ont conservé le même pourcentage de noms français, soit 69%. Quant aux toponymes anglais, ils représentaient 20% du total en 1969; mais leur proportion a chuté de plus de la moitié depuis cette date et ce, même si leur nombre a doublé entre 1969 et 1986. Enfin, dans l'ensemble du corpus, la part des toponymes amérindiens et inuit occupe 7% de la banque; cependant, il est à noter qu'au cours de la période 1979-1986, ces

deux catégories totalisaient 5 995 toponymes pour une proportion de 17%, ce qui est nettement supérieur aux pourcentages des deux premières périodes, 5% et 4%.

GUIDE D'UTILISATION

Compte tenu des éléments nouveaux apportés à la présentation du contenu, ce dont il a été fait mention précédemment, la méthodologie suivie dans le traitement de l'information correspond dans l'ensemble à l'édition 1978 du Répertoire. Les données sont disposées sur six colonnes présentant respectivement de gauche à droite le toponyme, le type d'entité, la division de recensement, la municipalité, les coordonnées géographiques et le numéro de feuillet cartographique à l'échelle 1/50 000.

Colonne 1: Le toponyme

C'est le terme traditionnellement employé pour désigner les noms de lieux ou noms géographiques. Le toponyme est généralement composé de deux parties: le **spécifique** correspondant au nom qui caractérise d'une façon particulière le type d'entité nommé et le **générique** correspondant au terme en usage local identifiant le type d'entité désigné (rivière, baie, coulée, plée, ...). Les deux parties forment donc un tout que l'on considère comme un nom propre.

Dans cette première colonne, on retrouve deux types de noms géographiques: les toponymes officiels en caractère gras et les variantes, non officielles cependant, en caractère léger. Ces dernières sont toujours suivies d'un renvoi au nom officiel de l'entité.

L'inclusion des variantes au Répertoire a pour but de guider l'utilisateur vers la forme officielle des toponymes en raison notamment des changements qui ont pu être apportés à la nomenclature depuis la dernière parution du Ré-

pertoire en 1979. En procédant à une refonte de toutes les décisions toponymiques de la Commission, il était de mise de les conserver et même d'en ajouter au besoin pour orienter l'utilisateur le plus rapidement possible vers le nom officiel de l'entité recherchée.

Au nombre d'environ 12 000, les variantes regroupent surtout des toponymes supplantés par d'autres. Elles comprennent aussi des noms désuets ou peu utilisés, des noms en usage parallèle pour lesquels un choix a dû être effectué afin que l'entité ne porte qu'une seule appellation officielle, des modifications à la graphie, des noms traduits, déplacés, normalisés, etc. Les usages oral, cartographique et administratif ont guidé le choix des variantes incluses dans le Répertoire.

Le classement alphabétique

Le classement des toponymes s'effectue selon l'ordre alphabétique continu, système que la Commission de toponymie a toujours préconisé dans les nomenclatures toponymiques publiées jusqu'à maintenant. Dans ce système, toutes les lettres constituant l'élément spécifique du toponyme servent à établir le classement alphabétique. Par conséquent, ni les traits d'union, ni les espaces, ni les apostrophes présents entre les composantes du spécifique n'interrompent la séquence alphabétique.

Le premier mot significatif de l'élément spécifique sert à établir cet ordre; s'il faut distinguer des noms dont les éléments spécifiques sont identiques, l'élément générique sera alors utilisé (exemples: Baillairgé, Île; Baillairgé, Lac; Baillairgé, Rivière) pour établir le classement. Dans les cas extrêmes où la classification ne peut se faire alphabétiquement, tous les éléments des noms de lieux étant identiques, la classification des toponymes s'effectue à partir de la valeur des coordonnées géographiques exprimées en degrés et minutes. Dans un premier temps, la latitude sert d'abord à établir le classement et si nécessaire, dans un deuxième temps, la longitude.

On ne tient pas compte des articles ni des particules de liaison lorsqu'il s'agit de déterminer la première lettre du premier mot significatif de l'élément spécifique, à moins qu'ils ne fassent partie de noms de personnes (exemples: **De Lauzon, Lac; La Grange, Lac**) ou de toponymes administratifs, à l'exception des lieux-dits pour lesquels le classement s'effectue à partir du premier élément significatif avec le report de l'article après la virgule, le cas échéant (exemples: **Les Boules; Les Éboulements; Mares-Noires, Les** (lieu-dit)).

Afin de respecter la méthode de classement choisie, les constituants **Sainte, Saintes** et **Saints** sont considérés dans la détermination de la séquence alphabétique de sorte qu'il n'y a pas regroupement systématique des noms pour les quatre catégories (exemples: **Saint-Denis, Lac; Sainte-Croix, Lac; Sainte-Hélène, Lac; Saint-Elphège, Lac**). Il en va de même des noms de personnes commençant par les expressions **Mac** ou **Mc** qui subissent le même traitement dans le Répertoire (exemples: **MacMahon, Lac; Mâcon, Lac du; McDuff, Ruisseau; McNamara, Cours d'eau**). Enfin, les toponymes basés sur le système numérique sont reproduits en toutes lettres et sont classés suivant l'ordre alphabétique continu et n'apparaissent pas au début ou à la fin de l'index.

Colonne 2: **Les types d'entités**

Un terme ou une expression identifie toujours précisément le type d'accident géographique auquel se rattache le nom de lieu; c'est le **type d'entité**. Dans un grand nombre de cas, il y a similitude entre le type d'entité et le terme **générique** faisant partie du toponyme. Dans d'autres circonstances cependant, l'observation de la réalité géographique oblige à établir une distinction entre les deux termes. Ainsi, le toponyme d'usage populaire **Rivière à Renaud** dans Charlevoix-Ouest, se rattachant à un petit cours d'eau, se verra

attribuer Ruisseau plutôt que Rivière, comme type d'entité. Ce dernier permet aussi, dans certaines situations, de reconnaître l'objet géographique que ne nous révèle pas nécessairement le toponyme lui-même. Bien peu d'utilisateurs pourraient en effet déterminer que le toponyme Marche à Jérôme se rattache à un étang ou que Gaine à Philippe est attribué à une anse. Enfin, pour de nombreux toponymes ne comportant pas de générique (municipalités, hameaux, villages, cantons, etc.), le type d'entité devient le seul repère permettant d'identifier le détail géographique désigné.

La présente édition contient les définitions des quelque 232 termes utilisés pour désigner les types d'entités qui caractérisent les noms de lieux; chacune est accompagnée du nombre d'occurrences correspondantes. La très grande partie des termes définis a fait l'objet d'un avis de recommandation ou de normalisation paru à la Gazette officielle du Québec. Pour d'autres cependant, une définition a été élaborée pour les fins du présent Répertoire en attendant que soit complétée leur étude terminologique.

Colonne 3: La division de recensement

Il s'agit d'un découpage territorial établi aux fins des recensements couvrant l'ensemble du territoire québécois. Ce découpage épouse les limites des municipalités et ne se verra modifier que si ces dernières subissent des changements suite à des annexions totales ou partielles et des fusions de territoires. La grande stabilité de ses limites a amené la Commission à privilégier cet élément de localisation. La liste ainsi que la délimitation des divisions de recensement figurent sur la carte que l'on retrouve en annexe.

Colonne 4: La municipalité

Par rapport aux répertoires antérieurs déjà publiés par la Commission, la référence à la municipalité constitue une nouveauté. Les utilisateurs

habituels à repérer les toponymes à l'aide des cantons devront désormais se familiariser avec le paramètre **Municipalité** qui a comme avantage principal de couvrir l'ensemble du territoire et d'avoir un lien avec la division de recensement. De plus, les limites municipales étant inscrites plus fréquemment sur les cartes récentes, la localisation des toponymes s'en trouve facilitée d'autant.

Lorsqu'un lieu se trouve hors d'une municipalité, on indique dans la colonne concernée le territoire non organisé qui le comprend. Si ce lieu se situe à l'extérieur d'une municipalité et d'un territoire non organisé, on fait référence alors à la municipalité régionale de comté (M.R.C.). Cette pratique s'impose pour les parties immergées des M.R.C.

Les codes utilisés dans cette colonne correspondent au statut juridique de ces catégories d'entités. Ils sont reconnus par l'Administration et en voici la signification:

C: municipalité de cité
CT: municipalité de canton
CU: municipalité de cantons unis
NO: territoire non organisé
SD: municipalité sans désignation
V: municipalité de ville
VC: municipalité de village cri
VK: municipalité de village naskapi
VL: municipalité de village
VN: municipalité de village nordique
RI: réserve indienne

Colonne 5: Les coordonnées

Les coordonnées géographiques, c'est-à-dire la latitude et la longitude, sont indiquées en degrés et en minutes pour un point situé approximativement au

centre de l'entité désignée. Cette méthode s'applique à la majorité des entités, à l'exception des noms de cours d'eau pour lesquels les coordonnées sont déterminées à l'embouchure ou à la confluence de l'entité considérée et des noms de municipalités où les coordonnées correspondent à la localisation du principal noyau de population.

Dans le cas des entités transfrontalières, les coordonnées géographiques d'un cours d'eau dont l'embouchure se situe au-delà de la frontière du Québec correspondent à un point situé à cette frontière. Celles d'entités autres que les cours d'eau (lac, baie, colline, chaîne de montagnes, etc.) se rapportent au centre géographique approximatif de ces entités; lorsque le centre approximatif se trouve au-delà de la frontière, on mesure alors les coordonnées au milieu de la ligne-frontière qui partage l'entité.

Les coordonnées, à titre de paramètre de localisation, se veulent les plus précises possibles mais comme elles sont calculées manuellement, il ne faut pas se surprendre de leur valeur approximative en général.

Colonne 6: La référence au feuillet cartographique

La dernière colonne fournit la référence au numéro de carte de la série topographique nationale à l'échelle 1/50 000. La carte des divisions de recensement en annexe illustre le principe de ce découpage pour l'ensemble du Québec. La Commission de toponymie consigne sur ce support cartographique reproductible la très grande majorité des toponymes officiels afin de répondre aux besoins de la clientèle.

Pierre Barabé

Jean-Claude Fortin

Grosse île/Grosses Portes de l'Enfer

| Toponymie | Type d'entité | Division de recensement | Municipalité | Coordonnées | | Feuille 1/50 000 |
|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|-------------|-------|---------------------|
| | | | | Lat. | Long. | |
| Grosse île, La | Île | Témiscamingue | Saint-Benoît-de-Guigues P | 47 25 | 79 33 | 31M/05 |
| Vivir Blancs, île | | Îles-de-la-Madeleine | Grosse-Île SD | 47 37 | 61 31 | 11N/12 |
| Grosse île, La | Île | Chicoutimi | Saint-Félix-d'Otis SD | 48 19 | 70 40 | 22D/02 |
| Grosse île, La | Île | Chicoutimi | Mont-Vain NO | 48 51 | 70 27 | 22D/16 |
| Grosse île, La | Île | Chicoutimi | Mont-Vain NO | 50 38 | 70 40 | 22L/10 |
| Grosse île, La | Île | Saguenay | Lac Jérôme NO | 50 53 | 65 50 | 22D/13 |
| Grosse île, La | Île | Territoire-du-Nouveau-Québec | Bae-James SD | 51 01 | 73 42 | 32P/04 |
| Grosse île, La | Île | Saguenay | Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent SD | 51 11 | 59 33 | 12D/02 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Champlain | Pondé-Windigo NO | 48 03 | 73 40 | 32A/04 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Territoire-du-Nouveau-Québec | Bae-James SD | 48 35 | 77 01 | 32F/11 |
| Grosse île, Pointe de la | Pointe | Îles-de-la-Madeleine | Grosse-Île SD | 47 37 | 61 30 | 11N/12 |
| Grosse île, Point de | Point | Îles-de-la-Madeleine | Grosse-Île SD | 47 37 | 61 33 | 11N/12 |
| Grosse île, Rucher de la | Rucher | Montmaggy | Saint-Antoine-de-Val-de-Gués P | 47 01 | 70 40 | 21M/02 |
| Grosse île, Refuge de la | Ruisseau | Champlain | Rivière-Windigo NO | 48 02 | 73 35 | 32A/04 |
| Grosse île, Sanctuaire de la | Réservoir de chasse et de pêche | Montmaggy | Saint-Antoine-de-Val-de-Gués P | 47 01 | 70 41 | 21M/02 |
| Grosse île, Sanctuaire de la | Haie | Saguenay | Haut-Saint-Pierre SD | 50 12 | 63 32 | 12L/04 |
| Grosse île, au Marais, Haie de la | Bae | Îles-de-la-Madeleine | Grosse-Île SD | 47 37 | 61 32 | 11N/12 |
| Grosse île Cove | Pointe | Îles-de-la-Madeleine | Grosse-Île SD | 47 37 | 61 30 | 11N/12 |
| Vivir Blancs île, Baie de la | Rivière | Lac-Saint-Jean-Ouest | Lac-Ashupmushuan NO | 48 15 | 72 54 | 32A/07 |
| Grosse île, Baie de la | Pointe | Lac-Saint-Jean-Ouest | Lac-Ashupmushuan NO | 48 15 | 72 54 | 32A/07 |
| Grosse île, Pointe de la | Rivière | Lac-Saint-Jean-Ouest | Lac-Ashupmushuan NO | 48 15 | 72 54 | 32A/07 |
| Vivir Blancs, Rivière | Mont | Gatineau | Northfield SD | 46 09 | 75 50 | 31J/04 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Lac-Saint-Jean-Ouest | Chute-des-Passes NO | 50 19 | 71 27 | 22B/06 |
| Grosse île, Lac de la | Montagne | Montmaggy | Saint-Antoine-de-Val-de-Gués P | 47 08 | 70 30 | 21M/02 |
| Grosse île, Lac de la | Mont | Kamouraska | Saint-André SD | 47 42 | 69 42 | 21M/12 |
| Grosse île, Lac de la | Ruisseau | Lac-Saint-Jean-Ouest | Grandville SD | 49 00 | 72 26 | 32A/16 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Lac-Saint-Jean-Ouest | Lac-Ashupmushuan NO | 48 14 | 72 35 | 32A/02 |
| Grosse île, Lac de la | Rocher | Saguenay | Haut-Saint-Jean SD | 50 14 | 63 36 | 12L/04 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Québec | Koboussé N. | 47 48 | 72 30 | 31P/16 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Champlain | Rivière-Windigo NO | 48 35 | 74 27 | 32B/09 |
| Grosse île, Lac de la | Arce | Saguenay | Pointe-aux-Ouailles N. | 49 03 | 69 23 | 22F/01 |
| Grosse île, Lac de la | Île | Bessmertské | Saboury-de-Valleyfield V | 45 14 | 74 19 | 31G/01 |
| Grosse île, Lac de la | Pointe | Beauharnois | Saboury-de-Valleyfield V | 45 14 | 74 10 | 31G/01 |
| Grosse île, Lac de la | Pointe | Îles-de-la-Madeleine | Grosse-Île SD | 47 47 | 61 28 | 11N/14 |
| Vivir Blancs, Haie de | Pointe | Saguenay | Bergennes CT | 48 17 | 69 43 | 22C/05 |
| Grosse île, Lac de la | Pointe | Saguenay | Pointe-aux-Ouailles N. | 49 03 | 69 23 | 22F/01 |
| Grosse île, Lac de la | Pointe | Saguenay | Saint-Éloi V | 50 09 | 66 23 | 22J/01 |
| Grosse île, Lac de la | Ruisseau | Beauce | Saint-Zacharie SD | 46 08 | 70 21 | 21L/01 |
| Grosse île, Lac de la | Arce | Saguenay | Saint-Côme SD | 48 13 | 69 52 | 22C/04 |
| Grosse île, Lac de la | Arce | Charlevoix-Ouest | Lac-Éboulements SD | 47 29 | 70 16 | 21M/09 |
| Grosse île, Lac de la | Camp forestier | Chicoutimi | Mont-Vain NO | 48 51 | 70 22 | 22D/16 |
| Grosse île, Lac de la | Île | Nicolet | Saint-Sylvain SD | 46 12 | 72 13 | 31H/01 |
| Grosse île, Lac de la | Rocher | Berville | Henryville SD | 45 06 | 73 17 | 31M/03 |
| Grosse île, Lac de la | Rocher | Rivière-du-Loup | Saint-Éloi P | 48 01 | 69 07 | 22C/03 |
| Grosse île, Lac de la | Fosse à saumon | Matapédia | Saint-François SD | 48 18 | 67 15 | 22B/06 |
| Grosse île, Lac de la | Rocher | Chicoutimi | Lac-Ahogam SD | 48 21 | 71 16 | 22D/06 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Montcalm | Chute-du-Diable NO | 46 21 | 74 36 | 31J/07 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Champlain | La-Bostonnais SD | 47 24 | 72 25 | 31P/06 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Chicoutimi | Lac-Minotaur NO | 48 10 | 70 56 | 22D/02 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Lac-Saint-Jean-Ouest | Lac-Ashupmushuan NO | 48 11 | 72 30 | 32A/02 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Lac-Saint-Jean-Ouest | Lac-Ashupmushuan NO | 48 12 | 72 23 | 32A/01 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Chicoutimi | Mont-Vain NO | 48 51 | 70 22 | 22D/16 |
| Grosse île, Lac de la | Lac | Chicoutimi | Mont-Vain NO | 48 52 | 70 44 | 22D/15 |
| Grosse île, Lac de la | Rapides | Québec | Kilowatt NO | 47 55 | 72 43 | 31P/15 |
| Grosse île, Refuge de la | Ruisseau | Saguenay | Fornville V | 48 48 | 66 13 | 22C/14 |
| Grosse île, Refuge de la | Île | Saguenay | Haut-Saint-Pierre SD | 50 16 | 63 49 | 12L/05 |
| Grosse île, Refuge de la | Chute | Arthabaska | Saint-Christophe-d'Arthabaska P | 45 59 | 71 51 | 21E/13 |